

VOTRE RÉGION

RÉGION EXPRESS

HAUTES-ALPES

Le député Joël Giraud appelle à la prudence sur les routes



→ Le député des Hautes-Alpes Joël Giraud rappelle que malgré l'abaissement de la limitation à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central depuis le 1^{er} juillet, sur les sections de ces routes comportant au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, la vitesse maximale est maintenue à 90 km/h sur ces seules voies.

“Pour illustration, la vitesse est bien limitée à 90 km/h sur les crèneaux de dépassement de la RN94 comme au niveau des rampes de L'Argentière-la-Bessée en direction de Briançon”, précise-t-il dans un communiqué. “Le gestionnaire de voirie peut décider de limiter la vitesse à 80 km/h sur certains crèneaux de dépassement en fonction des caractéristiques du secteur, en le signalisant.” Et d'avertir : “Néanmoins la prudence reste le maître mot, particulièrement après les accidents tragiques de ce week-end notamment à Chorges. 55 % des accidents mortels ont lieu sur des routes à double sens sans séparateur central et la vitesse est la première cause des accidents mortels en France (31 %)”

Pour mémoire, un bilan de la mise en place de la limitation à 80 km/h est prévu pour le 1^{er} juillet 2020 pour voir l'impact de cette mesure sur l'accidentalité et la mortalité routière en hausse depuis 2014, après douze années de baisse.